

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CAMPING LA SARDANE



Dans l'intérêt de tous nos vacanciers, nous vous prions de respecter les règles suivantes afin d'assurer la sécurité, le confort et le bien-être de chacun.

1) ACCÈS AU CAMPING

- Toute personne désirant entrer dans le camping, qu'elle soit **vacancière ou visiteur**, doit se présenter à **la réception**.
- Le fait de **séjourner ou de visiter** le camping implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

2) NUISANCES

- Les activités bruyantes ou dérangeantes sont **strictement interdites entre 23h et 8h** : musique, cris, jeux bruyants...
- Toute menace, intimidation ou comportement agressif envers un vacancier ou un membre de l'équipe entraîne **une expulsion immédiate sans remboursement**.
- Les infractions répétées, même mineures, peuvent entraîner **une expulsion définitive sans remboursement**.
- Les vacanciers doivent respecter **la tranquillité du voisinage**, en particulier les riverains proches du camping.

3) CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Seuls les véhicules des campeurs sont autorisés à circuler, **Les véhicules des visiteurs sont strictement interdits** dans le camping
- **Vitesse maximale : 10 km/h.**
- Barrières fermées : **23h30 à 6h30**, circulation interdite dans le camping.
- **Les véhicules doivent être garés sur le parking de nuit (situé à l'entrée du camping) pendant la fermeture des barrières.**
- **Les étiquettes de stationnement doivent être obligatoirement afficher sur le véhicule et visible**

4) PROPRETÉ ET EMPLACEMENTS

- Chaque vacancier doit **maintenir son emplacement propre**.
- Respecter les plantations et ne pas tendre de cordes à linge sur les jeunes arbres.
- Ordures et papiers : sacs poubelles déposés dans les containers, tri sélectif respecté.

5) SANITAIRES

- Accompagnez vos enfants ; les sanitaires **ne sont pas des aires de jeux**.
- Chaque vacancier doit **maintenir les sanitaires propres après chaque passage**.
- Il est impératif de **respecter le travail des équipes de nettoyage** et de ne pas dégrader volontairement les installations.

- **Tout manquement au respect des sanitaires ou du personnel** pourra entraîner **une sanction allant jusqu'à l'expulsion sans remboursement**.
 - Merci de signaler tout dysfonctionnement ou problème à la réception afin d'assurer le confort de tous.
-

6) CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Le camping est classé **zone inondable** : consultez le plan d'évacuation affiché sur les blocs sanitaires et à la réception.
 - **Seuls les Barbecues à gaz et planchas à gaz** sont autorisés, tout équipements électriques sont interdit
 - **Grillades au bois ou au charbon** sont **strictement interdites sur les emplacements et dans les mobil-homes**. Elles ne sont autorisées que sur **les barbecues collectifs mis en place par le camping**, qui peuvent être fermés selon la météo et le risque d'incendie.
 - **En cas d'évacuation (incendie, inondation, alerte météo) :**
 - L'évacuation se fait **obligatoirement à pied**.
 - **Les véhicules restent sur place et ne doivent en aucun cas circuler** dans le camping.
 - La Direction décline toute responsabilité en cas de vol. Les valeurs peuvent être confiées à la réception dans les coffres payant prévu à cet effet.
 - **Le nombre de personnes sur un emplacement ou dans une location doit respecter la capacité maximale autorisée, affichée pour chaque hébergement. Tout manquement à cette règle entraîne une expulsion immédiate du camping, sans remboursement.**
-

7) ANIMAUX

- **Tous les chiens doivent être impérativement tenus en laisse** à tout moment dans le camping ainsi que sur les emplacements.
 - Les déjections doivent être **ramassées systématiquement**, des Sacs à déjections sont mis à disposition
 - Catégories 1 et 2 interdites.
 - **Poids maximal du chien : 25 kg**
 - **2 chiens maximum** par emplacement ou location.
 - Animaux interdits en haute saison (juillet/août) selon dates affichées sur le site. Sauf dans les Gammes Woofi (autorisés toute la saison)
-

8) VISITEURS

- Les visiteurs doivent être signalés à la réception et porter **un bracelet d'accès**.
- Les animaux des visiteurs ne sont pas autorisés.
- Les visiteurs doivent **présenter une pièce d'identité**, et fournir **nom, prénom et numéro de téléphone** à la réception. Un **badge numéroté** est remis à chaque visiteur par la réception et **doit être restitué au moment du départ**, soit à la réception, soit, en cas de fermeture, à l'agent de sécurité.
En cas de non-restitution du badge, une facturation de 50 € par visiteur sera appliquée au vacancier qui accueille le(s) visiteur(s).
Le badge ne pourra pas être restitué le lendemain, et **toute restitution tardive n'annulera pas les frais facturés au vacancier**.
Le bracelet du visiteur sera retiré à ce moment-là.

- Les visiteurs doivent être **accompagnés par le vacancier qu'ils viennent voir**. Aucune information sera donnée au visiteur concernant les vacanciers séjournant si celui-ci n'est pas venu à la réception.
 - Si le vacancier n'est pas présent **le visiteur ne sera pas autorisé à entrer**.
 - Les visiteurs n'ont pas accès aux espaces aquatiques, aux animations et au parking du camping.
 - Les visiteurs doivent arriver pendant les horaires d'ouverture de la réception, au plus tard **20h**, et **doivent quitter le camping avant 23h30**.
 - Les visiteurs mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal ou fournir une **autorisation parentale écrite**.
 - **Sanctions en cas de non-respect :**
 - Si ces consignes ne sont pas respectées, **les visites au vacancier seront interdites**.
 - Tout visiteur non signalé ou présent illégalement dans le camping peut entraîner **une expulsion du vacancier concerné, sans remboursement**.
 - Tout visiteur dormant sur place illégalement sera **facturé 50€ par nuit et par visiteur au vacancier qui accueille le(s) visiteur(s)**.
 - **L'expulsion du vacancier pourra être immédiate, sans remboursement**.
-

9) ESPACE AQUATIQUE

- L'espace aquatique est **strictement réservée aux vacanciers du camping**.
 - Les animaux sont strictement interdits sur l'espace aquatique.
 - Respectez **le calme et les autres vacanciers** autour des bassins.
 - Les mineurs doivent être **accompagnés de leur représentant légal**.
 - Les enfants restent **sous la surveillance de leurs parents ou responsables légaux** pendant toute la durée de leur présence au sein de l'espace aquatique.
 - Les enfants **ne sachant pas nager doivent être surveillés en permanence et porter des brassards de sécurité**.
 - **Les surveillants de baignade feront appliquer le règlement** et pourront :
 - **Expulser temporairement de l'espace aquatique,**
 - **ou interdire l'accès au bassin pendant la durée du séjour,** si les consignes ne sont pas respectées ou si un danger prévisible est constaté.
 - **Le camping décline toute responsabilité en cas d'accident.**
 - Tenues de bain autorisées : maillot une pièce, bikini complet, shorty, slip, boxer. **Toutes autres tenues sont interdites.**
-

10) IDENTIFICATION

- Port du **bracelet La Sardane obligatoire** pour toute personne âgée de plus de 5 ans.
 - Bracelet porté au poignet et facilement visible toute la durée du séjour. Non-respect : exclusion du camping.
-

11) ESPACES COMMUNS, ACTIVITÉS ET COMMERCES

- Horaires d'ouverture :
 - Salle de sport : **7h à 21h, interdite aux mineurs**, réservée aux adultes.
 - Aire de jeux : **8h à 22h30**.
 - Terrain multisports : **9h à 21h30**.
- Commerces : horaires affichés sur site.
- Loisirs et activités : selon dates d'ouverture.

Une pénalité de 45 € par personne sera appliquée en cas de réservation de la navette (gratuite) pour Barcelone sans présentation le jour du départ.

12) MINEURS

- Les mineurs doivent être **accompagnés de leur représentant légal** pour la totalité du séjour.
- Si le représentant légal n'est pas présent en permanence, **une autorisation parentale écrite doit être fournie**, comprenant :
 - Nom, prénom et téléphone du représentant légal,
 - Documents prouvant la légitimité du représentant,
 - Nom et prénom de la personne responsable du mineur durant le séjour.
- Les mineurs doivent **être surveillés en permanence par un adulte** dans le camping et **rester avec leur représentant légal**.
- Si les adultes sortent du camping, les mineurs **ne peuvent pas rester seuls** dans le camping.
- Le non-respect de cette règle peut entraîner **l'expulsion de la totalité des occupants du séjour**, afin d'assurer la sécurité.
- En cas d'accident ou d'évacuation, **si le représentant légal n'est pas présent**, les secouristes peuvent **refuser d'intervenir ou de transporter la victime**, ce qui peut entraîner des conséquences graves.
- Le camping **décline toute responsabilité** en cas de problème corporel ou matériel résultant du non-respect du présent règlement.

13) DROIT À L'IMAGE

- Le camping se réserve le droit d'utiliser des supports photographiques et vidéos où vous pourriez apparaître pour ses publications.

14) SANCTIONS

- Le **non-respect de l'une ou l'ensemble des règles** énoncées dans ce règlement entraîne :
 - **Expulsion temporaire ou définitive du camping, sans remboursement.**
 - Dans les cas graves ou répétés, la Direction se réserve le droit de **refuser toute réservation future**.
- Ces mesures s'appliquent à tous les manquements : nuisances, sécurité, propreté, respect du personnel, capacité maximale, utilisation des installations, animaux, visiteurs, identification ou toute autre disposition du présent règlement.

Toute l'équipe de La Sardane vous souhaite un excellent séjour !